

CASE NO. KIR-98-410-7

ARBAKHA PAS DUJA

(22)

EXHIBIT NO. D86

DATE ADMITTED 25/08/2005

TENDERED BY DEFENCE

NAME OF WITNESS PERI (DES FORGES)

COMMUNIQUE FINAL PUBLIE A L'ISSUE DE LA RENCONTRE DE BUJUMBURA TENUE DU 25/2 AU 2/3/93 ENTRE LES PARTIS POLITIQUES NDR, PSD, PDC, PL ET LE FPR

K0087074

Les partis politiques NDR, PSD, PDC, PL et le FPR se sont rencontrés à Bujumbura du 25/2 au 2/3/93 en vue d'examiner les problèmes graves de violation de l'accord de cessez-le-feu du 13/7/92 ainsi que les voies et moyens pour sortir le pays.

Les partis politiques et le FPR ont constaté avec regret que le FPR, partenaire important dans le gouvernement de coalition a fait volontairement défaut à cette rencontre ; ce qui confirme son opposition au processus de paix, aux principes de l'unité et de la réconciliation nationales.

Les participants à la rencontre de Bujumbura se sont mis d'accord sur l'ordre du jour suivant, entièrement épuisé :

1. Le non respect de l'accord de cessez-le-feu
2. La reprise des négociations
3. Echange sur les questions devant être traitées lors du prochain round de négociation d'Arusha
4. Initiatives communes entre les partis politiques et le FPR en faveur de la paix
5. Ethique politique dans notre pays.

Les participants à la rencontre de Bujumbura ont constaté qu'à maintes occasions, les partis politiques NDR, PSD, PDC, PL et le FPR ont dénoncé et attiré l'attention de l'opinion publique nationale et internationale sur les dangers que fait courir à notre pays la politique raciste, régionaliste, belléiste et dictatorialiste du Président NDAYALIMANA, de son parti NRND et de son entourage.

[Handwritten signatures and initials]

K0087075

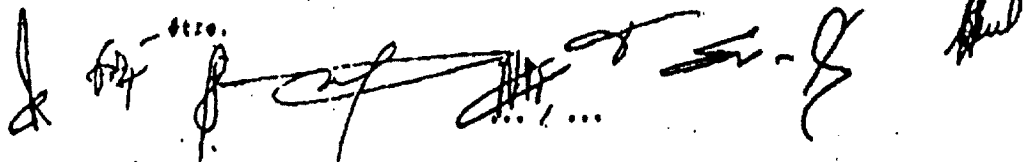
En dépit de la mise en place du gouvernement multipartite le 16 avril 1992, cette politique n'a pas changé. Au contraire, elle s'est traduite par le blocage systématique de la réalisation du programme du gouvernement touchant notamment la négociation de la paix, l'assainissement des administrations publiques, la restauration de la sécurité intérieure et le respect des droits de l'homme.

Malgré la teneur de l'accord de cessez-le-feu conclu entre le gouvernement rwandais et le FPR en date du 12/7/92, le sang des innocents a continué à couler dans toutes les régions du pays, et en particulier dans les régions de Bugesera, Ruhengeri, Gisenyi et Kibuye. Ce terrorisme organisé - face à la paralysie quasi totale du gouvernement - s'est transformé en un véritable génocide qui a choqué et révolté la conscience universelle et qui constitue une violation grave de l'accord de cessez-le-feu. Face à cette situation le FPR s'est laissé entraîner dans la reprise des hostilités sur le front violent à son tour l'accord de cessez-le-feu et compromettant ainsi d'autres vies innocentes.

Les participants à la rencontre de Bujumbura considèrent qu'il est impératif de revenir au processus de la paix en mettant fin notamment à toutes les formes de violation de l'accord de cessez-le-feu du 12/7/92. A cet effet ils recommandent que :

1) Un cessez-le-feu effectif soit instauré sur le terrain. Dans cet ordre d'idée, le gouvernement rwandais et le FPR doivent respecter leurs engagements relatifs au cessez-le-feu. Il s'agit, pour le gouvernement rwandais des engagements contenus dans la déclaration du 22/2/93, et de la part du FPR de ceux contenus dans ses déclarations du 10 et 21/7/93. Les deux parties doivent se mettre d'accord, dans le cadre de la rencontre de Dar-Es-Salaam du 03/3/1993 sur les modalités de mise en application de ces engagements.

2) Les troupes étrangères se retirent et soient remplacées par une force internationale neutre organisée dans le cadre de l'OUA et des Nations Unies et ayant, en conformité avec l'article II, 6 de l'accord du 12/7/1992, une vocation humanitaire. Cette force sera normalement installée à Kigali et aura pour tâche de contribuer à assurer l'apaisement et en particulier, la sécurité des expatriés partout où ils peuvent

être.


Les modalités de la mise en place de cette force doivent être convenu de commun accord entre les deux parties lors de la rencontre de Dar-Es-Salaam.

3) Pour mettre un terme définitif à la guerre et à ses effets, les négociations doivent être reprises immédiatement, et toutes les entraves doivent être levées dans le cadre de ces mêmes négociations. Celles-ci doivent être menées dans un esprit de réconciliation nationale afin d'aboutir à l'accord final de paix à l'instant au plus tard.

4) Les personnes déplacées par la guerre puissent être réinstallées après l'instauration du cessez-le-feu effectif dans la zone tampon séparant les deux armées. Les problèmes relatifs à cette réinstallation doivent être examinés par le gouvernement rwandais et le FPR lors de la rencontre de Dar-Es-Salaam du 03/03/1993.

K0087076

Concernant les conditions, outre le retrait des troupes étrangères de...
Il a été question ci-dessus, que le FPR a posées à ARUSHA pour la poursuite des négociations, les participants à la rencontre de Bujumbura considèrent que :

a) Condition immédiate

Des sanctions administratives, sans préjudice des poursuites judiciaires éventuelles, doivent être prises immédiatement à l'encontre des autorités administratives des régions où les massacres ont eu lieu, soit en raison de leur implication directe, soit en raison de leur responsabilité professionnelle.

b) Autres conditions

Les participants estiment qu'un terrain d'entente entre les parties doit être trouvé afin que ces conditions ne constituent plus un frein à la reprise des négociations.

[Handwritten signatures and initials]

Les participants à la rencontre de Bujumbura considèrent les protocoles déjà signés comme un acquis intouchable. Ils demandent à toutes les forces politiques nationales et à tous les Rwandais de les soutenir et condamnent toutes les actions d'où qu'elles viennent, de nature à les mettre en cause.

Ils profitent de l'occasion pour rappeler à leur responsabilité certains partis politiques qui, assoiffés de pouvoir, font obstruction à la poursuite des négociations d'Arusha.

Les participants à la rencontre de Bujumbura ont en outre échangé sur les autres points à l'ordre du jour.

Les partis politiques MDR, PSD, PDC, PL et le FPR tiennent, à l'issue de cette rencontre, à exprimer leur profonde gratitude au Président de la République du Burundi, Son Excellence le Major Pierre BUYOYA, au Gouvernement et au Peuple Burundais pour leur soutien aux efforts de paix et pour avoir en particulier, facilité la présente rencontre.

K0087077

Ils demandent à la Communauté internationale et en particulier aux amis du Rwanda de continuer à soutenir les efforts de paix dans notre pays, contribuant ainsi à la sécurité dans notre région.

Les participants se félicitent de l'esprit de franchise et de fraternité qui a caractérisé le déroulement de leurs travaux.

Fait à Bujumbura, le 02 Mars 1993

LES REPRESENTANTS DES PARTIS ET DU FPR :

- M.D.R. : Mr. TIRAGIRAMUNGU Faustin
- M.D.R. : Mr. KARUMIJE Ignace
- E.S.D. : Mr. NGANGO Félicien
- E.S.D. : DE GAFARANGA Théoneste
- E.D.C. : Mr. NAYINZIRA J. Népomucène
- E.D.C. : Mr. NIZIBISI Michel
- F.P.R. : Mr. HUGENZI Justin
- F.P.R. : Mr. NYILINKHAYA Stanislas
- F.P.R. : Colonel KARIARENDE Alexis